

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-cinq mars à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE, Caroline CHOCHOIS, Claudine FARAVEL, Frédéric HAUT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Véronique CUNTY à Michel MEFFRE, Céline DRUT à Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT à Michel MAZALOUBAUD
Absent(es) :	

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_19

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe que les associations ont déposé leur demande de subventions dans le cadre de l'étude du Budget Primitif 2025.

Les projets relatifs à ces demandes ont été étudiés par les membres de la Commission des Finances.

Aussi, conformément à la nouvelle réglementation applicable à la M57, cette décision doit faire l'objet d'une délibération séparée.

Monsieur le Maire invite donc les membres présents à retenir les sommes proposées par la Commission des Finances au cours de cette séance de travail.

Associations	Budget 2025 voté
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	850 €
AMIS DE LA BEAUMETTE	1 800 €
BIBLIOTHEQUE AU PAYS DES MERVEILLES	1 800 €
CHAMP DES SIGNES	2 250 €
CLSH BEAUMES DE VENISE	3 000 €
CLUB ALPIN	600 €



COMITE DE JUMELAGE	2 000 €
COMITE DES FETES	15 000 €
occe 84 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE	5 900 €
DENTELLES FOOT JEUNES	800 €
IL ÉTAIT UNE FOIS	600 €
LA MAISON DU TEMPS LIBRE	2 800 €
ŒUVRES PAROISSIALES DE GIGONDAS	1 215 €
Sté CHASSE - St HUBERT	648 €
TRAVERSEE DENTELLES ORGANISATION	8 640 €
Réserve	47 €
Montant total	47 950 €

Mesdames Thémis SOUCHIERE et Anik VINAY-SOUCHIERE, Présidentes d'Association pour laquelle une subvention est proposée, se retirent avant le vote de l'Assemblée ;

L'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE Les montants alloués aux associations dont le détail figure ci-dessus pour l'année 2025, avec un total alloué de 47 950 €

DIT que les crédits nécessaires au versement de ces subventions ont été inscrits au Budget Primitif 2025 – Article 6574. « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du chapitre 65.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Caroline CHOCHOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084218400497-20250025-5017-MEFFRE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

